

## prise en charge des frais de peinture

Par **kikout60**, le **25/03/2009** à **16:10**

bonjour

je suis locataire d'une maison depuis plus de 3 ans et les peintures n'ont jamais été refaites depuis la mise en location du bien.

avant notre arrivée il y avait d'autres locataires qui sont partis en laissant des traces visibles de leur passage (trous rebouchés à la va vite et sans repasser le moindre coup de peinture sur les murs )

je voudrais refaire les peintures car ces dernières commencent à souffrir du temps qui passe....et redonner un aspect plus sympa à la maison

à qui incombe la mise en charge de ces frais de peinture ? à moi ou au propriétaire de la maison ?

merci pour votre réponse